

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »

**DEC 2021/08 – DECISION DU PRESIDENT RELATIF AU MARCHÉ N° 83.073.21.03
PORTANT MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE
RESSOURCERIE**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020/63 du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020/83 du 15 septembre 2020, portant délégations au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L2123-1 et R.2123-1,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 03 mars 2021 avec une remise des offres fixée au 26 mars 2021,

CONSIDERANT que 2 opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des candidatures et des offres il apparaît que : La société Onarchitecture, 152 boulevard des jardiniers – 06200 NICE, a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération ;

AGISSANT en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2020 ;

DECIDE

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée n° 83.073.21.03, avec la société ONARCHITECTURE ;

Article 2 : Ledit marché public est conclu pour un montant global de 39 600 € HT.

Article 3 : Il est conclu pour une durée de 18 mois à compter de l'ordre de service qui sera émis postérieurement à la notification.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;

Fait au Le Luc en Provence

Le 01/06/2021

LE PRESIDENT
Yannick SIMON



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AR-083-248300550-20210601-DEC_2108-AR